



Normes pour le programme : Protection, sécurité et enquête

Ces normes approuvées par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, mènent à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario pour le programme postsecondaire Protection, sécurité et enquête (code MFCU 53007) (antérieurement Administration de la loi et de la sécurité) offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes :

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour enseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010 », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec la :

Direction des programmes
Unité des normes relatives aux programmes et de l'évaluation
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
900 rue Bay
Édifice Mowat, 23^e étage
Toronto ON M7A 1L2

Téléphone: (416) 325-2874
Courriel : susan.golets@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Adresses et sites Web des collèges d'arts appliqués et de technologie :
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/list/collegef.html>

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Cette publication est disponible sur le site Web du ministère : <http://www.edu.gov.on.ca>

This publication is available on the Ministry's Website at <http://www.edu.gov.on.ca>

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010

ISBN 978-1-4435-2274-8 (PDF)

This document is also available in English.

Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation provinciale ;
- des coordonnateurs du programme Administration de la loi et de la sécurité pour leur contribution à ce projet ainsi que les personnes chargées du projet de l'élaboration des normes soient Paul Johnson de *Confederation College* et Mireille Deshaies de La Cité collégiale;
- des personnes et des organismes qui ont participé aux sessions d'élaboration ou de révision et d'adaptation des normes en langue française ;
- des membres des comités consultatifs de programme pour leur contribution et leur appui.

Table des matières

I.	Introduction	1
	L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
	Les normes	1
	Les normes de programme	2
	Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	2
	L'élaboration des normes de programme	2
	La mise à jour des normes	3
	La spécificité francophone	3
II.	Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	4
	Le préambule	4
	Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	5
	Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	6 – 15
	Glossaire	16
III.	Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	17
	Contexte	17
	Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	17
	Application et Mise en œuvre	18 - 19
IV.	La formation générale	20
	Exigences	20
	But	20
	Thèmes	21 – 23

I. Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Protection, sécurité et enquête offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (code MFCU 53007) et menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario.

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes et de l'évaluation du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la **formation professionnelle** ;
- les résultats d'apprentissage **relatifs à l'employabilité** ;
- les exigences de la **formation générale**.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collègues de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle du programme Protection, sécurité et enquête. Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'adresse indiquée au début de ce document.

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

IV. Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un diplôme du programme Protection, sécurité et enquête doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les neuf résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité et les exigences de la formation générale.

Le Préambule

Le programme Protection, sécurité et enquête offre aux apprenants des activités pratiques d'apprentissage intégré ainsi qu'un ensemble de connaissances qui leur permettront de s'acquitter de leurs tâches de façon compétente, efficace et sécuritaire, dès leur entrée dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes. Ce programme répond aux besoins des secteurs public et privé en leur fournissant des personnes diplômées qui possèdent les habiletés requises pour occuper un poste de premier échelon, des connaissances spécialisées suffisantes dans le domaine de la protection, de la sécurité et des enquêtes ainsi qu'une bonne connaissance des systèmes de justice pénale, de justice pénale pour les adolescents et de justice civile au Canada.

L'un des principes directeurs du programme Protection, sécurité et enquête consiste à présenter aux apprenants les différents champs d'études à l'aide de méthodes variées afin qu'ils acquièrent une solide base dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes. Ce principe permet aux apprenants de développer et de démontrer leurs habiletés à prendre en charge des relations publiques, à régler des conflits* en collaboration avec d'autres personnes de façon compétente et à agir de façon juste et appropriée avec les personnes appartenant à des groupes représentant la diversité*. Ce programme permet également aux personnes diplômées d'utiliser les techniques et les technologies du domaine de la protection, de la sécurité et des enquêtes pour observer, évaluer et consigner les comportements, les situations et les événements et recueillir, conserver et présenter des preuves admissibles*.

Les personnes diplômées démontrent des habiletés en pensée critique, en résolution de problèmes et en prise de décision dans des situations de crise*, de conflit* et d'urgence*. Elles sont préparées à gérer efficacement le stress et à maintenir la forme physique et le mieux-être. Dans leurs rôles et leurs responsabilités, elles sont prêtes à appliquer les théories relatives aux sciences sociales et à la criminologie à des situations réelles, à s'acquitter de leurs tâches de manière sécuritaire et éthique, à communiquer verbalement, électroniquement et manuellement, à travailler efficacement en équipe et à se conformer à la législation, aux règlements, aux normes et aux politiques organisationnelles en vigueur.

Le programme prépare les personnes diplômées pour des emplois remplis de défis en relation avec les systèmes de justice civile et pénale. Plusieurs possibilités de carrière sont offertes aux personnes diplômées dans les domaines suivants : protection, enquêtes (privées ou publiques), le contrôle frontalier, la sûreté aéroportuaire, les douanes et l'immigration, la prévention des sinistres, la sécurité résidentielle, commerciale et industrielle, les services d'urgence*, les services correctionnels ou encore dans des domaines liés à l'application de la loi ainsi que les Forces canadiennes. Les organisations gouvernementales, les organismes et les institutions aussi bien que les entreprises dans le domaine de la sécurité et des enquêtes, les hôtels, les commerces de détail, les sociétés commerciales et industrielles offrent des emplois aux personnes diplômées. Les diplômés ont aussi la possibilité d'être travailleurs autonomes.

Les personnes diplômées ont la possibilité de poursuivre leurs études dans le cadre d'ententes d'articulation entre les collèges et les universités. En outre, les personnes diplômées du programme Protection, sécurité et enquête sont préparés à rédiger l'examen du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels qui est obligatoire pour les agents de sécurité et les enquêteurs privés en Ontario. En vertu de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*, les candidats doivent réussir des examens pour être éligibles à une demande de permis d'enquêteur privé ou d'agent de sécurité.

**Voir le glossaire*

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle Protection, sécurité et enquête

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :

- 1. réaliser des tâches conformément aux normes établies et aux lois applicables dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes.**
- 2. prendre des décisions efficaces, légalement admissibles et en temps opportun afin d'assurer la protection et la sécurité.**
- 3. s'acquitter des obligations et des responsabilités déléguées conformément aux politiques et procédures organisationnelles.**
- 4. se montrer juste et équitable avec les personnes appartenant à des groupes représentant la diversité*.**
- 5. réaliser des tâches efficacement en tant que membre d'une équipe de protection et de sécurité.**
- 6. prévenir et résoudre les situations de crise*, de conflit* et d'urgence* en employant des techniques efficaces.**
- 7. effectuer des enquêtes ou y collaborer en recueillant, conservant et présentant des preuves admissibles*.**
- 8. observer, évaluer et consigner avec précision les comportements, les situations et les événements.**
- 9. élaborer et mettre en œuvre sur une base continue des stratégies efficaces de perfectionnement tant au plan personnel que professionnel.**

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

réaliser des tâches conformément aux normes établies et aux lois applicables dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes.

Éléments de performance :

- distinguer les similitudes et les différences entre le système de justice pénale, le système de justice pénale pour les adolescents et le système de justice civile au Canada;
- indiquer l'étendue et les limites des juridictions, notamment le droit international, les lois fédérales et provinciales ainsi que les règlements municipaux;
- différencier et classer précisément par catégorie les actes criminels, les infractions mixtes et les infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité;
- faire des choix conformes à la législation en vigueur, notamment dans des services où des pouvoirs légaux sont exercés, tels que les tribunaux, la sécurité à la frontière, la sécurité publique ou privée, les enquêtes au civil et l'application de la loi;
- agir conformément aux normes, politiques, procédures et pratiques prévues par la *Charte canadienne des droits et libertés* et aux codes, aux actes, aux règlements, aux interdictions ainsi qu'à la législation applicables;
- s'acquitter des obligations et responsabilités importantes prévues par la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête* et remplir les exigences des programmes de formation d'enquêteurs privés et d'agents de sécurité;
- reconnaître la portée et les limites de la pratique ainsi que les responsabilités et les obligations associées au devoir de diligence, au recours à la force, aux perquisitions et saisies ainsi qu'aux pouvoirs d'arrestation;
- protéger les renseignements personnels et la vie privée conformément à la *Loi de 2000 sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)*, la *Loi de 1990 sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS)* et la *Loi de 1990 sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée (LAIMPVP)*;
- se conformer aux normes relatives à la santé et la sécurité en milieu de travail.

2. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

prendre des décisions efficaces, légalement admissibles et en temps opportun afin d'assurer la protection et la sécurité.

Éléments de performance :

- analyser comment les valeurs et les préjugés personnels influent sur la perception et la prise de décision;
- mettre en œuvre des stratégies de prise de décision conformes à la déontologie dans son travail quotidien;
- évaluer et adopter des mesures visant à accroître l'efficacité de ses techniques de prise de décision afin d'améliorer la gestion des risques, la protection et la sécurité;
- distinguer les situations de crise*, de conflit* et d'urgence*;
- déterminer et évaluer les risques et les vulnérabilités dans des situations de crise*, de conflit* et d'urgence*;
- identifier et choisir des solutions de rechange en collaboration avec les pairs, les intervenants, les superviseurs et les subordonnés directs;
- mettre en œuvre des stratégies permettant de prendre des décisions rapides et efficaces dans des situations de crise*, de conflit* et d'urgence*;
- utiliser des techniques efficaces de collecte de données et de renseignements telles que l'observation, la recherche et la consultation;
- concevoir des audits de sécurité et des plans de préparation en cas d'urgence* et de gestion des situations d'urgence*.

3. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

s’acquitter des obligations et des responsabilités déléguées conformément aux politiques et procédures organisationnelles.

Éléments de performance :

- agir avec intégrité pour faire respecter la loi conformément à l’éthique professionnelle et aux codes de conduite;
- s’acquitter de ses obligations conformément à la législation sur la santé et la sécurité au travail;
- porter des vêtements protecteurs et utiliser de l’équipement de protection pour assurer sa propre sécurité et celle des autres;
- faire preuve de professionnalisme dans ses communications, sa conduite, sa tenue vestimentaire, son hygiène et son apparence;
- travailler efficacement avec ou sans supervision;
- être redevable de ses décisions qui ont une incidence sur son propre rendement et sur celui des personnes sous sa direction;
- établir les priorités, prendre et mettre en œuvre des décisions conformément aux politiques et procédures de l’organisation;
- s’acquitter de ses tâches de façon diligente et structurée;
- prévoir les enjeux et les problèmes potentiels et conseiller ou consulter les autorités compétentes ou prendre les mesures qui s’imposent au besoin;
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour contrer les situations à haut risque ou menaçantes tout en respectant les exigences légales, déontologiques, professionnelles et organisationnelles;
- respecter le processus et les procédures judiciaires, et adopter une attitude et un comportement appropriés pour les instances devant les tribunaux ;

4. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

se montrer juste et équitable avec les personnes appartenant à des groupes représentant la diversité*.

Éléments de performance :

- faire respecter la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et tous les codes des droits de la personne provinciaux et territoriaux;
- appuyer des politiques organisationnelles qui prônent un environnement de travail inclusif, équitable, respectueux, sécuritaire et coopératif;
- expliquer comment les différences socioculturelles influent sur le comportement humain;
- reconnaître les différences prédominantes dans les communications verbales et non verbales lors de négociations avec des personnes appartenant à des groupes représentant la diversité*;
- utiliser des techniques pour communiquer avec efficacité et sensibilité avec les personnes appartenant à des groupes représentant la diversité*;
- reconnaître les situations de harcèlement, d'intimidation et de violence en milieu de travail et y réagir de manière appropriée;
- reconnaître le racisme, le sexisme et toute autre forme de discrimination individuelle ou institutionnelle et s'y opposer;
- identifier et recourir à plusieurs ressources communautaires pour améliorer ses relations avec les personnes appartenant à des groupes représentant la diversité*.

5. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

réaliser des tâches efficacement en tant que membre d'une équipe de protection et de sécurité.

Éléments de performance :

- assumer divers rôles d'autorité dans des contextes d'application de la loi, notamment celui de leader, de coordonnateur et de chef d'équipe;
- s'acquitter de ses obligations et de ses responsabilités de manière à améliorer le travail d'équipe dans des contextes d'application de la loi et des mesures d'urgence*;
- mettre en œuvre des stratégies efficaces de travail d'équipe afin de favoriser et d'entretenir des relations de travail positives, sécuritaires et sûres dans des contextes d'application de la loi;
- assumer en équipe des fonctions liées à l'application de la loi et aux mesures d'urgence* de façon sécuritaire, non menaçante et avec assurance;
- mettre en œuvre des stratégies pour régler les problèmes à l'intérieur de l'équipe dans le travail quotidien et dans des situations de crise*, de conflit* et d'urgence*;
- déterminer quand et comment aider, conseiller et soutenir les membres de l'équipe;
- adopter une bonne éthique du travail et promouvoir un milieu de travail exempt de harcèlement et de discrimination;
- favoriser des communications d'équipe efficaces et efficientes en utilisant les technologies de l'information et des communications, notamment des appareils de communication mobiles ou sans fil pour transmettre des messages, des vidéos et des données;
- favoriser des communications d'équipe efficaces et efficientes en utilisant des conventions de communication standard, telles que l'Alphabet phonétique international (API), des acronymes propres au domaine du droit et des abréviations conformes à la règle d'affectation des noms.

6. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

prévenir et résoudre les situations de crise*, de conflit* et d'urgence* en employant des techniques efficaces.

Éléments de performance :

- effectuer des vérifications de sécurité à l'aide de technologies, telles que des dispositifs de contrôle d'accès (p. ex. des lecteurs de cartes), des systèmes biométriques, du matériel de surveillance dissimulé ou non dissimulé, des systèmes de détection d'intrusion, des alarmes anti-hold-up et des avertisseurs individuels ainsi que de l'équipement de sécurité personnelle et de sécurité-incendie;
- participer à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et de prévention du crime;
- mettre en application des techniques licites de gestion des conflits*, notamment les interventions non physiques, le désamorçage des conflits*, la médiation, la conciliation et le recours raisonnable à la force au besoin;
- utiliser des techniques et des protocoles approuvés pour prévenir les situations de crise*, de conflit* et d'urgence*;
- appliquer le processus de pensée critique et de résolution de problèmes lors d'interventions dans des situations de crise*, de conflit* et d'urgence*;
- élaborer et appliquer des procédures d'évacuation sécuritaires et efficaces dans les situations d'urgence*;
- employer des techniques licites et efficaces de résolution de problème pour contenir, atténuer et résoudre dans des situations de crise*, de conflit* et d'urgence*;
- utiliser des moyens de recours à la force légalement approuvés et acceptés afin d'éviter d'être blessé ou que d'autres le soient;
- exercer une influence ou persuader au moyen de stratégies ou de techniques de communication appropriées dans des situations de crise*, de conflit* et d'urgence*;
- prendre les choses en main et affirmer son autorité dans les limites du devoir de diligence lorsque c'est nécessaire;
- agir avec discrétion, tact et calme en cas de provocation ou dans des conditions de stress;
- participer aux mesures d'urgence* afin de renforcer la capacité d'intervention des fournisseurs locaux de services d'urgence* dans le cadre d'une catastrophe ou d'un accident grave;
- appliquer ses habiletés en lecture de cartes et utiliser stratégiquement des systèmes mondiaux de localisation (*GPS*);
- sécuriser les lieux afin de réduire les risques de blessure, de danger ou de sinistre dans le cadre d'un accident;
- se protéger contre les blessures dans des situations d'urgence* en utilisant des techniques d'auto-défense s'il y a lieu.

7. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

effectuer des enquêtes ou y collaborer en recueillant, conservant et présentant des preuves admissibles*.

Éléments de performance :

- veiller à ce que les règles de preuve soient respectées conformément aux exigences prévues par la loi au Canada;
- déterminer les situations qui nécessitent une enquête;
- utiliser des techniques appropriées et efficaces pour les enquêtes et la cueillette de preuves admissibles*;
- recueillir et conserver des preuves admissibles* conformément aux exigences médico-légales;
- mener des entrevues en utilisant des techniques professionnelles, légales et déontologiques;
- consigner avec exactitude les faits significatifs recueillis dans le cadre d'entrevues;
- relever les incohérences dans les propos des personnes interrogées et des témoins;
- étayer ou confirmer les affirmations des personnes interrogées et des témoins en prenant leur déposition;
- consigner et sécuriser les preuves admissibles* conformément aux politiques et aux procédures de l'organisation;
- faire une analyse critique de tous les renseignements et des preuves recueillies dans le cadre d'une enquête;
- tirer des conclusions provenant de l'information contenue dans des dépositions, des documents et des éléments présentés à titre de preuves et formuler tel que requis des recommandations;
- participer à la rédaction et à la présentation tel que requis d'un rapport complet pour le tribunal, un client ou un employeur.

8. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

observer, évaluer et consigner avec précision les comportements, les situations et les événements.

Éléments de performance :

- observer, consigner et évaluer les comportements avec précision et conformément aux exigences légales, professionnelles, déontologiques et organisationnelles;
- utiliser des techniques de recherche, de surveillance et d'entrevue ainsi que du matériel adéquat pour recueillir et conserver des preuves admissibles*;
- tenir des carnets de notes clairs et concis, manuellement et électroniquement, de sorte que les renseignements consignés soient complets, concis, factuels et objectifs;
- utiliser des techniques de base d'enquête, notamment l'enquête préliminaire, approfondie ou complémentaire, pour l'espionnage industriel ainsi que le vol, la fraude ou le sabotage en milieu de travail et la fraude à l'assurance;
- effectuer une vérification complète des antécédents ou une vérification diligente en faisant des recoupements;
- reconnaître les comportements, les événements ou les circonstances qui peuvent donner lieu à des situations perturbatrices ou dangereuses afin d'en réduire au minimum la fréquence;
- reconnaître la communication verbale et non verbale qui, en général, précède, accélère ou aggrave des comportements violents ou dangereux;
- reconnaître la communication verbale, les sons émis, la qualité, le ton et le volume de la voix, les gestes des mains et des bras, les expressions faciales et les mouvements du corps pour prévoir un comportement;
- reconnaître les symptômes des troubles mentaux courants en tenant compte des antécédents socioculturels et de l'origine ethnique de la personne;
- reconnaître les signes et les symptômes de facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue;
- reconnaître les signes raisonnables et probables indiquant qu'une personne risque de se faire du mal, d'en faire à d'autres ou d'endommager des biens.

9. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :*

élaborer et mettre en œuvre sur une base continue des stratégies efficaces de perfectionnement tant au plan personnel que professionnel.

Éléments de performance :

- reconnaître les besoins et les tendances de la main-d'œuvre dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes et s'y adapter;
- se tenir au courant des nouveautés technologiques dans les services de sécurité et d'enquêtes et proposer des solutions technologiques novatrices disponibles;
- profiter des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel à l'intérieur de l'organisation et dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes;
- créer un réseau de contacts et participer aux activités des associations professionnelles dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes;
- élaborer des moyens concrets de reconnaître et de gérer son stress;
- reconnaître ses propres réactions aux situations stressantes et ses limites sur les plans physique, mental et émotif;
- demander et accepter des commentaires constructifs et en tenir compte dans son comportement;
- mettre en œuvre des stratégies qui maximisent le rendement au travail et le mieux-être personnel et minimisent les risques de blessure, de maladie et d'épuisement professionnel;
- profiter des ressources en matière de santé et de sécurité, comme les programmes de mieux-être ou d'aide aux employés.

Glossaire

Conflit – un affrontement de deux ou plusieurs volontés individuelles ou collectives qui manifestent les unes à l'égard des autres une intention hostile et une volonté d'agression, à cause d'un droit à retrouver ou à maintenir. Ces volontés essaient de briser la résistance de l'autre, éventuellement par le recours à la violence.

Crise – une situation dans laquelle les tensions s'aggravent au point de rendre crédible l'éventualité d'un conflit.

Diversité – les divers groupes de population sans égard à l'âge, l'ethnicité, la race, le genre, les capacités, la classe sociale ou économique, l'orientation sexuelle et à toute autre caractéristique qui fait d'une personne un individu unique.

Preuve admissible – élément ou moyen de preuve qui remplit les conditions requises par la loi pour son admissibilité lors d'un procès, notamment un témoignage, un document ou un objet.

Urgence – une situation anormale qui exige de prendre rapidement des mesures au-delà des procédures normales pour limiter les dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement.

III. Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Protection, sécurité et enquête doivent démontrer qu'ils ont atteint les neuf résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité ainsi que les exigences de la formation générale.

Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un apprenant, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenants ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui.
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme qui obtiennent un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail.

Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants :

- la communication
- les mathématiques
- la pensée critique et la résolution de problèmes
- la gestion de l'information
- les relations interpersonnelles
- la gestion personnelle

Application et Mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. Le tableau qui suit illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer de façon fiable l'atteinte de chacun des résultats d'apprentissage.

DOMAINES	DOMAINES PRÉCIS : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :
LA COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture • Écriture • Communication orale • Écoute • Présentation d'informations • Interprétation visuelle de documents 	<ol style="list-style-type: none"> 1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire ; 2. répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace ; 3. communiquer oralement et par écrit en anglais ;
LES MATHÉMATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques • Analyse et utilisation de données numériques • Conceptualisation 	<ol style="list-style-type: none"> 4. exécuter des opérations mathématiques avec précision ;
LA PENSÉE CRITIQUE ET LA RÉOLUTION DE PROBLÈMES	<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation • Analyse • Évaluation • Inférence • Explication • Autorégulation • Pensée créative et innovatrice 	<ol style="list-style-type: none"> 5. appliquer une approche systématique de résolution de problèmes ; 6. utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes ;

DOMAINES	DOMAINES PRÉCIS : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :
LA GESTION DE L'INFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Cueillette et gestion de l'information • Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet • Culture informatique • Recherche sur Internet 	<p>7. localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés ;</p> <p>8. analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses ;</p>
LES RELATIONS INTERPERSONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe • Gestion des relations interpersonnelles • Résolution de conflits • Leadership • Réseautage 	<p>9. respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe ;</p> <p>10. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs ;</p> <p>11. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique ;</p>
LA GESTION PERSONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de soi • Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité • Réflexion critique • Sens des responsabilités 	<p>12. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets ;</p> <p>13. assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.</p>

IV. La formation générale

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Protection, sécurité et enquête doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

Exigences

Les exigences en matière de formation générale dans les programmes d'études sont précisées dans le Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyens sensibilisés à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenants, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collèges des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

1. Les arts dans la société

Raison d'être :

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenants d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

2. Le citoyen

Raison d'être :

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyens, ils doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre le sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenants de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

3. Le social et le culturel

Raison d'être :

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenants seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenants de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

4. Croissance personnelle

Raison d'être :

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenants d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

5. La science et la technologie

Raison d'être :

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (p. ex., gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenants d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.